Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 71 (1920)

Heft: 1

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de myrtilles chargés à l'automne de fruits savoureux; disparues les hautes et folles herbes, et les fougères aux frondes finement divisées; anéantis les jeunes sapelots, les adultes de demain. Même le relief du terrain, fait de combes et de crêtes hérissées de sapins, semble s'être effacé. Un vent de destruction a passé sur cette nature toute de beauté et l'a transformée en un désert stérile. Partout le squelette de la montagne transparaît; partout les dalles rocheuses se montrent dans leur nudité, morcelées par le vide béant des laisines profondes, partout des pierres, éparpillées au cours de l'exploitation, tachent de blanc la grisaille des débris ligneux.

Les bois abattus entrent en Suisse où ils sont sciés pour reprendre ensuite le chemin de la France par voie ferrée. A la besogne du transport sont employées de nombreuses équipes de voituriers et chaque jour leurs véhicules lourdement chargés secouent la paix et le silence de notre vieux Risoux et descendent à grand fracas le chemin de la montagne. Bientôt ce sera le tour d'un gigantesque camion automobile, qui ajoutant son énergie à l'éne gie animale, contribuera à vider le Chalet-Brûlé de ses beaux bois.

Le Chalet-Brûlé renaîtra certainement. Le temps viendra où les buissons, les bois blancs, s'essaieront à pousser à travers les rocailles, à habiller le terrain dénudé. Et puis, de petits sapins s'abriteront prudemment sous leur couvert... et un jour, plus tard, la forêt sera reconstituée. Mais que de temps, des dizaines et des dizaines d'années, ne faudra-t-il pas pour aboutir à ce résultat. Ni nous, ni nos enfants ne seront témoins du fait. En attendant, et pour longtemps encore, le Chalet Brûlé offre la pure image de la désolation, le tableau navrant de ce qu'il ne faut pas faire en sylviculture et l'on ne s'explique pas que le gouvernement français tolère fait pareil: la coupe rase à 1300 m. d'altitude.

Sam. Aubert.

CONFÉDÉRATION.

Organisation du Département fédéral de l'Intérieur. Les Chambres fédérales ont sanctionné une loi du 28 juin 1919 fixant l'organisation du Département de l'Intérieur et qui nous intéresse, puisque de ce Département dépendent: l'Ecole polytechnique fédérale dont l'Ecole forestière est la 6^e division, et l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche.

- Le Département comprend 5 services:
- 1° Culture générale, science et arts.
- 2º Inspection fédérale des travaux publics.
- 3º Direction des constructions.
- 4° Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche.
- 5º Service des eaux.

L'Ecole polytechnique fédérale est rattachée au premier service. A la tête de chacun des services n° 2 à 5 est placé un fonctionnaire de 1^{re} classe.

L'organisation de l'inspection des forêts, chasse et pêche est fixée comme suit:

1	inspecteur forestier général,	fonctionnaire	de			I^{re}	classe
8	inspecteurs fédéraux	22	1)	Π_{e}	ou	$\mathbf{I^{re}}$	"
	adjoints	27	"			$\Pi_{\mathbf{e}}$	22
1	bactériologiste	"	77	III_{6}	ou	IIe	>>
1	technicien agricole	27	22	III_6	ou	II_{6}	27
1	secrétaire	22	"	III_{6}	ou	II^{e}	77
2	sous-secrétaires	"	77	$\mathrm{IV}_{\mathbf{e}}$	ou	III_{6}	27
2	copistes de IIe ou Ire classe	"	"	$\Lambda I_{\mathbf{e}}$	ou	$ abla^{ m e}$	27
2	aides copistes	"	"			VIIe	77

Les forêts au Conseil des Etats. Nous extrayons ce qui suit du rapport de la commission du Conseil des Etats sur la gestion en 1918:

"L'utilisation du bois pour le chauffage doit être organisée en tenant mieux compte des besoins de nos populations. L'ordonnance du Conseil fédéral du 23 février 1917, concernant la surveillance des exploitations dans les forêts privées non protectrices, a eu d'excellents résultats. Mais, décidée sous le régime des pleins pouvoirs, elle sera de durée limitée. La commission estime que dans l'intérêt de nos industries et pour satisfaire aux besoins du pays, cette ordonnance devrait rester en vigueur encore quelques années.

"Dans plusieurs cantons, plus spécialement dans celui du Tessin, il est une question dont la solution a toujours été renvoyée et qui mérite qu'on l'étudie sérieusement. C'est la question du parcours en forêt des chèvres. Ces animaux circulent constamment en forêt et ont causé des dégâts qui peuvent devenir inquiétants pour maints villages de la haute montagne; ils entravent le développement régulier des jeunes plants de ces régions.

"Ce libre parcours des chèvres est fréquemment l'origine de querelles entre les propriétaires de ces animaux et les agriculteurs ou les propriétaires de forêts. Pour résoudre définitivement la question, le Département devrait examiner s'il n'y aurait pas lieu de donner plus d'extension aux subventions fédérales prévues à l'art. 42, lettre 3, de la loi sur les forêts de 1902. Ces subventions devraient être suffisamment élevées pour permettre aux cantons d'ordonner les mesures voulues en vue de localiser ce parcours des chèvres. De telles mesures rendraient plus facile l'exécution de travaux de défense et de reboisement.

"Il y aurait lieu également d'étudier à nouveau la question du subventionnement par la Confédération de la construction de dévestitures forestières, cela pour les cantons dont les forêts domaniales sont situées dans les hautes régions. Les subventions actuelles ne tiennent pas un compte suffisant des dépenses élevées que cause l'établissement de telles dévestitures et des difficultés auxquelles il se heurte. Cette subvention dont le maximum a été fixé à $20^{-0}/_{0}$ de la dépense totale devrait, pour la haute montagne, comporter au moins $30^{-0}/_{0}$.

"Les recherches sur l'accroissement de nos forêts sont entreprises par la Station fédérale de recherches forestières à Zurich; elles n'ont été organisées jusqu'ici que dans les cantons de la Suisse allemande et romande. Le canton du Tessin ne dispose aujourd'hui d'aucune recherche à base scientifique sur le rendement de ses forêts.

Il est désirable, dans l'intérêt du pays, d'étendre ces recherches au territoire de tous les cantons."

Ecole forestière de Zurich. Le nombre des étudiants forestiers était au commencement du semestre d'hiver 1919/20 le suivant:

25 au 1^{er} cours 20 au 2^e , 10 au 3^e , 22 au 4^e ,

auxquels il faut ajouter 3 étudiants en congé pour cause de maladie. Ces 80 étudiants se répartissent comme suit entre les cantons d'origine: Berne 13; Zurich 13; Grisons 10; Vaud 9; Glaris 5; Argovie 4; Lucerne, Schaffhouse, Appenzel Rh.-Ext. et Valais chacun 3; Soleure, St-Gall, Genève, Neuchâtel et Thurgovie chacun 2; Nidwald, Obwald, Fribourg et Bâle-Ville chacun 1.

Notre Ecole ne compte aucun étranger.

Le nombre des nouvelles admissions (25) a été plus élevé encore qu'en 1918.

77 étudiants suivent régulièrement les cours: jamais encore jusqu'ici effectif aussi considérable n'avait été atteint.

Le cours de *pisciculture*, qui avait dû être interrompu pendant plusieurs années, vient d'être réintroduit. Il a été confié à M. le D^r Fehlmann, professeur au gymnase de Schafthouse.

M. le D^r U. R. Ruegger, ingénieur à Berne, a été chargé d'un cours nouveau, facultatif, sur les installations de transport en forêt et l'exploitation de la tourbe.

Monsieur le D^r J. Platter, professeur d'économie politique et de science financière, ayant obtenu un congé pour le semestre d'hiver, les étudiants de langue allemande ont la faculté de suivre ces mêmes cours que donne en français M. le professeur M. Turmann.

Notons enfin que M. le professeur D^r W. Wyssling vient d'être nommé recteur de l'Ecole polytechnique fédérale pour deux ans et M. le professeur D^r H. C. Schellenberg comme vice-recteur.